Parfums de santé

Juillet 2017 - N°18

CENTRE HOSPITALIER DE GRASSE

EDITO :

Après une large concertation, l'évolution de notre schéma directeur immobilier et plus précisément l'adaptation de notre programme capacitaire a été acté.

Cette démarche est une opportunité pour notre établissement pour répondre à plusieurs impératifs, nationaux et locaux.

D'abord, cette démarche vise à s'inscrire dans :

- une recherche d'efficience en appliquant l'ONDAM triennal 2015-2017 et surtout en renforçant notre virage ambulatoire déjà en cours au vu de nos séjours ;
- l'évolution des pratiques médicales et chirurgicales permettant de réduire la durée des hospitalisations ;
- une demande des usagers souhaitant passer le moins de temps possible à l'hôpital.

Ensuite, cette démarche a des objectifs locaux :

- une adaptation de notre offre de soins en lien avec notre projet médical ;
- une optimisation de nos maquettes organisationnelles prenant en compte l'évolution des prises en charge;
- et surtout la mise en œuvre autant que possible de chambres individuelles pour optimiser l'accueil des patients.

A cet effet, le bâtiment H va devenir principalement un lieu de consultations et d'hospitalisation, l'ensemble des équipes de directions se regroupant au bâtiment des Chênes verts.

En outre, les services vont évoluer en capacité et géographiquement pour plus d'efficience en interne et plus de lisibilité pour les usagers, avec particulièrement un plateau de chirurgie et un de médecine.

L'année 2017 et particulièrement le deuxième semestre doit nous permettre la mise en œuvre de ces évolutions. La première étape est déjà en cours avec les travaux pour doubler nos places de chirurgie ambulatoire.

Notre établissement doit optimiser cette dynamique pour maintenir son efficience et une offre de soins de qualité pour la population de notre territoire d'attractivité, dans le cadre du GHT 06 !!

Frédéric LIMOUZY

Directeur de la publication : F. Limouzy
Comité de rédaction : P. Bicail, P. Cardoso, V. Delmas, L. Dorne, G. Gozzerino, N.Négrin, S. Triballier, A. Zraib
Imprimeur : imprimerie labellisée « verte » du CHU de Nice

Dans ce numéro :

Edito 1
Le nouveau programme capacitaire du CH de Grasse 2
La convention avec le FIPHFP 5
Réanimation grassoise: l' hémofiltration 6
Notre laboratoire certifié COFRAC
Les consultations d'onco-génétique 7
Une rose, une caresse 2017
Actualités 8
Journée européenne des droits des patients

Chemin de Clavary
B. P. 53149 - 06135
Grasse Cedex

Téléphone : 04 93 09 51 00
Télécopie : 04 93 09 51 02
communication@ch-grasse.fr

Le nouveau programme capacitaire du CH de Grasse

Après de nombreuses concertations et discussions notamment avec un groupe de travail ouvert à l'ensemble des médecins, l'évolution du programme capacitaire de notre établissement a été validée par les instances notamment pour prendre en compte l'évolution des pratiques médicales et celle des séjours vers l'ambulatoire.

Les éléments « directeurs » de ce projet sont :

- l'optimisation du virage ambulatoire : les séjours ont déjà évolué en 2016 (+7% des séjours de 0 jour et -4% des séjours de plus d'un jour) ; il faut le traduire dans nos organisations et notre programme capacitaire ;
- la fermeture de lits de chirurgie et gynéco conventionnels et le doublement des places de chirurgie ambulatoire ;
- l'augmentation des lits de médecine et particulièrement de court séjour gériatrique ;
- la prise en compte des maquettes organisationnelles : 14 lits / 1 IDE pour optimiser le personnel ;
- le fait de dédier le bâtiment principal à l'hospitalisation et aux consultations : récupérer un maximum de bureaux de médecins pour réaliser des chambres individuelles ;
- la création d'un maximum de chambres individuelles : triplement de ces chambres pour une meilleure prise en charge du patient (accueil, isolement hygiène, fin de vie,…) et optimisation médico-économique.

Aujourd'hui, l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux) a défini des référentiels de dimensionnement des services en fonction de l'activité et des spécificités des services.
Afin d'adapter au mieux nos structures, ces référentiels ont été utilisés. Ils ont permis d'établir des propositions de capacités des services.

Leurs mises en œuvre ont débuté particulièrement pour l'unité de chirurgie ambulatoire.
De nouvelles répartitions des surfaces ont été actées, afin de :

- Permettre une meilleure organisation des unités en lien avec des maquettes organisationnelles optimisée,
- Donner des marges de manœuvre pour rénover les locaux et les installations techniques sans perte d'activité mais en travaillant sur des travaux par phase.

<u>Organisation des unités de soins</u>

Les services du pôle Mère-enfant ont été récemment redimensionnés et mis en conformité avec le décret périnatalité suite à l'extension créée en 2012.
Concernant le plateau technique, la réanimation a pu être rénovée partiellement en 2006 et répond à un dimensionnement normé. Les autres secteurs (blocs opératoires, urgences, services d'hospitalisation complète ou ambulatoire en chirurgie et médecine) n'ont pas été réorganisés depuis 1995. Un projet de restructuration avec une construction neuve adaptée aux besoins d'un nouveau bloc opératoire moderne et d'une chirurgie ambulatoire à 15 places est en cours d'étude.
Les surfaces ainsi libérées du bloc actuel permettront à terme d'agrandir les urgences.

Les évaluations capacitaires établies sur le référentiel ANAP tant sur l'activité 2015, que sur l'activité projetée en fin de projet, montrent que le nombre de lits d'hospitalisation complète au Centre Hospitalier de Grasse se situe entre les bornes hautes et basses du référentiel. La répartition entre les lits de chirurgie et de médecine a donc été redéfinie.
Actuellement, le bâtiment d'hospitalisation comprend 173 lits d'hospitalisation complète dont 80 chambres à 2 lits et 13 chambres individuelles. La chirurgie ambulatoire, située en continuité du bloc, comprend 7 places.

Il est proposé :

- d'augmenter la capacité de la chirurgie ambulatoire à 14 places sur les locaux vacants de l'ancienne stérilisation centrale (travaux peu importants permettant de récupérer une petite surface complémentaire hors zone amiantée) - livraison septembre 2017 ;
- de diminuer en suivant le nombre de lits des services de chirurgie de 56 à 42, et ceux de gynécologie de 16 à 14 et d'installer ces trois services au premier étage ; création d'un plateau de chirurgie unique
- de passer le service de médecine interne de 25 à 28 lits, et celui de médecine gastro-entérologie de 22 à 14, en installant ce dernier service au deuxième étage en lieu et place de la gynécologie ; unité de lieu de l'ensemble des services de médecine sur un seul plateau
- de passer le service de court-séjour gériatrique de 12 à 28 lits en le plaçant au troisième étage en lieu et place du service de gastro-entérologie ;

- les services de pneumologie et de cardiologie ne sont pas redimensionnés, mais le nombre de chambres individuelles est augmenté.

Le redimensionnement des unités et la délocalisation de bureaux médicaux rendent possible **l'augmentation des chambres individuelles avec un objectif à 44 à terme contre 13 actuellement** sur le bâtiment hospitalisation.

Les mouvements des services s'accompagnent de déménagement des bureaux et services administratifs :

- Délocalisation du pôle travaux vers les chênes verts (janvier 2017),
- Libération de bureaux médicaux au RDC du bâtiment hospitalisation, au 1er étage et au 2ème étage vers l'ancien pôle travaux,
- Transfert des consultations de médecine gastro actuellement aux chênes verts au RDC du bâtiment d'hospitalisation,
- Aménagement au 1er étage,
- Aménagement au 2ème étage,
- Aménagement au 3ème et 4ème étage,
- Transfert des directions du bâtiment administratif vers les chênes verts,
- Création de bureaux médicaux dans le bâtiment administratif.

<u>Organisation des services dans le bâtiment hospitalisation à l'issue du redimensionnement des services :</u>

<u>NIVEAU1</u>

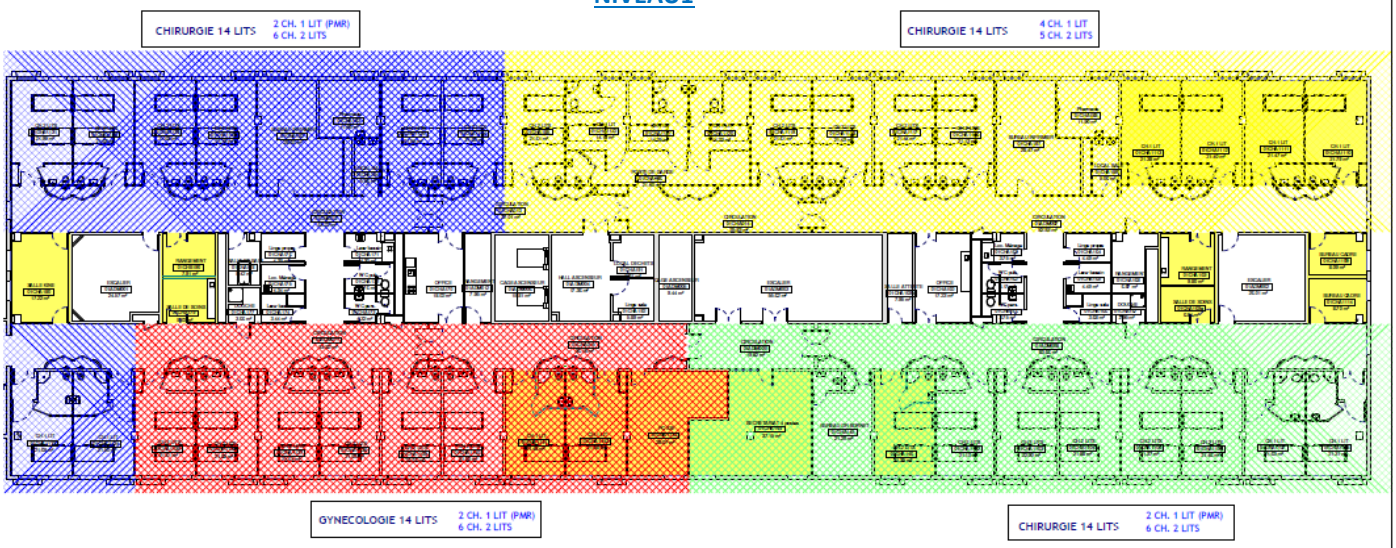

<u>NIVEAU 2</u>

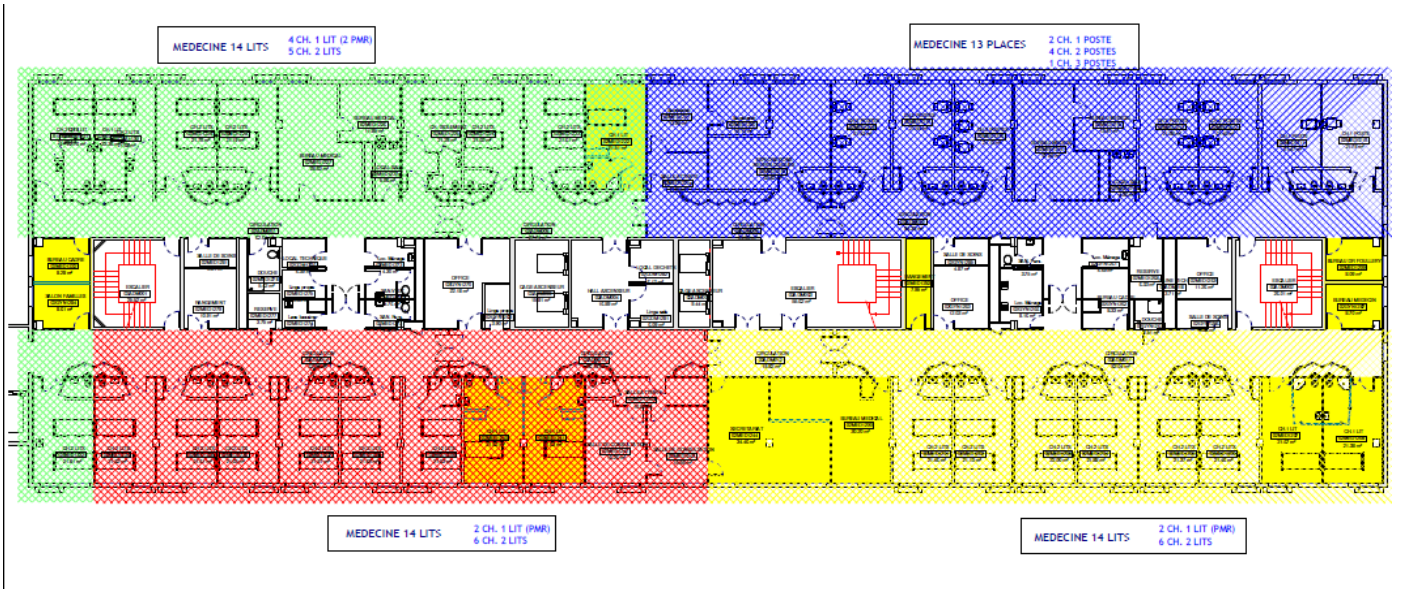

Le nouveau programme capacitaire du CH de Grasse (suite)

Cette augmentation des chambres individuelles va permettre de rénover les chambres par des travaux d'entretien courant sans perte de lit. En doublant une chambre individuelle, cela permet de fermer une chambre pour mise en travaux. La capacité des chambres individuelles dans lesquelles un second lit pourra être positionné, permettra également de moduler l'offre d'hospitalisation en cas de tension et/ou de situation de crise (épidémie, hôpital en tension, plan blanc,…).

Mr LIMOUZY Frédéric - Directeur du CHG
Mme SPIELMANN Nicole - Ingénieur travaux

Le FIPHFP ?....

Le centre hospitalier de Grasse a signé le 30/03/2017 une convention avec le Fond pour l'Insertion pour des Personnes Handicapés dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour 3 ans.

C'est à dire ?

Le FIPHFP donne à l'établissement une contribution financière, afin de lui permettre de poursuivre son engagement, pour une meilleure intégration et /ou un accompagnement des agents en situation de handicap ainsi que pour l'ouverture du recrutement aux professionnels handicapés avec des compétences spécifiques non trouvés au sein de nos effectifs.

A quoi sert la contribution financière ?

Elle sert à mettre en place des aménagements qui peuvent être techniques (accessibilité, mobilité, appareillage, aménagement de véhicule..), organisationnels (horaires, répartition charge de travail…) ou fonctionnels (reconversion interne ou externe avec bilan de compétence, formations) afin de maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou de permettre l'embauche de travailleurs handicapés

Quand doit-on demander une aide?

L'ensemble des aides est accessible aux agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Ce sont les agents ayant une reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente, les titulaires d'une pension d'invalidité….
En conséquence, lorsque certaines tâches du travail deviennent de plus en plus difficiles voire impossibles à exécuter, on peut envisager de faire une reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés.

Comment?

En remplissant un dossier de demande (remis par le médecin du travail ou le référent handicap ou à télécharger sur internet www.mdph06.fr) à adresser à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
Au sein de la MDPH, la Commission des Droits et de l'autonomie des Personnes Handicapés va étudier la situation et accordera ou pas une reconnaissance de travailleur handicapé valable de 1 à 5 ans.

Qui décide de l'aide à m'apporter?

Dans l'établissement, les décisions de mise en place d'aménagements sont prises par la CEMEVES (cellule de maintien dans l'emploi et de veille sociale)

Si je souhaite me renseigner,

Le référent handicap **Mme VALLI** est disponible pour répondre à toutes les interrogations sur le handicap.

mail: s.valli@ch-grasse.fr

Téléphone: 0493095184

Vers une institution conçue pour tous

Mme VALLI Sandrine - Référente handicap

Réanimation Grassoise : Du nouveau dans la prise en charge de l'insuffisance rénale aigue : L'hémofiltration au citrate.

Depuis peu, le service de réanimation Grassois s'est équipé d'un nouveau système d'épuration extra rénale fonctionnant grâce au citrate.

L'hémofiltration a pour but de remplacer les reins pour une brève période en filtrant, à leur place, le sang de ses impuretés. Cette technique trouve tout son intérêt dans l'insuffisance rénale aigue qui se définit par une diminution anormale des capacités de filtration des reins.
La défaillance rénale est fréquemment retrouvée chez les patients de réanimation et s'inscrit le plus souvent dans un tableau complexe de défaillance multi viscérale.

Jusqu'à maintenant, pour remplacer la fonction rénale, le service de réanimation Grassois disposait de 2 machines d'hémofiltration fonctionnant à l'héparine.

Apres 3 mois d'efforts intenses, nous avons pu remplacer l'héparine de nos machines d'hémofiltration par du citrate. Ce dernier, à la différence de l'héparine est un inhibiteur puissant de la coagulation agissant localement c'est-à-dire uniquement au niveau de la machine d'épuration extra-rénale. Comparativement à l'héparine, le citrate permet une nette diminution du risque de saignement, améliore le fonctionnement de nos machines et élargit les indications de suppléance rénale.
La mise en place de cette technique de pointe à nécessité une forte implication du personnel médical et paramédical ainsi qu'un investissement accru de la part du laboratoire d'analyse de l'hôpital avec qui nous travaillons en étroite collaboration.

Moins risquée pour le patient et plus efficace, l'hémofiltration au citrate nous ouvre de nouvelles perspectives et s'inscrit dans un souci permanent d'optimisation de la prise en charge de nos patients.

Dr SIBOUN David-Anesthésiste réanimateur

Notre laboratoire accrédité COFRAC

Le laboratoire a passé avec succès l' « épreuve d'accréditation COFRAC ».
Il a obtenu son accréditation initiale le 23 mars 2017 aux termes d'une longue marche ou plutôt d'une longue montée d'un escalier dont certaines marches ont été difficiles à franchir et qui a nécessité énormément de temps agent et d'argent, pour arriver seulement au premier étage.
Pour rappel notre législation impose depuis le 16 janvier 2010 à tous les laboratoires d'être accrédités sur au moins 50 % de leur activité en 2017 (pour notre part 61 % à ce jour) et sur la totalité au 31 octobre 2020. Cette accréditation est basée sur la Norme européenne NF EN ISO 15189 (et NF EN ISO 22870 pour les examens de biologie délocalisée), et sur un organisme français d'accréditation spécifique, le COFRAC, qui pour l'occasion a créé une section spéciale Santé Humaine.
Comme il est dit ci-dessus, la montée n'est pas terminée et nous devons poursuivre nos efforts pour 2020, en sachant que d'une part tous les 18 mois, nous aurons droit à une visite de surveillance (et cela tout au long de la vie du laboratoire) et d'autres part à une ou plusieurs visites d'extension d'accréditation pour arriver aux 100 % des examens accrédités en 2020.

ACCREDITATION cofrac

Dr GARCERA Yves Chef de service du laboratoire

Les consultations d'oncogénétique

Les cancers se développent à partir de cellules anormales qui se multiplient de manière incontrôlée au détriment de l'organisme.
L'altération de certains gênes au sein des cellules favorise le développement de cancers.
Dans certains cas, ces anomalies sont transmises de façon héréditaire, d'une génération à l'autre. Elles induisent un risque familial de cancer accru par rapport au reste de la population qui concernerait 2 à 5% des cancers diagnostiqués en France.
L'identification de ce risque plus élevé permet de proposer des mesures de dépistage et de prévention dont le bénéfice médical est aujourd'hui largement validé.
L'altération génétique peut être héritée de l'un ou l'autre des parents : le patrimoine génétique d'une personne est en effet le résultat d'une combinaison de celui de son père et de sa mère. Dans ce cas, la personne présente cette anomalie dans toutes les cellules de son corps, dès sa naissance ; on parle alors de prédisposition génétique au cancer. Le risque d'apparition de cancer chez cette personne, est plus élevé que celui de la population générale.

Certaines formes de cancer du sein, de l'ovaire, du côlon, du rein, de l'utérus, de la rétine, de l'estomac, de la peau ou de la prostate sont connues pour être liées à une prédisposition génétique familiale.
Lorsque la fréquence des cancers dans une même famille est forte, à fortiori lorsqu'il s'agit toujours du même type de tumeur, des consultations d'Oncogénétique permettent d'évaluer le risque familial .Lorsque ce risque est avéré, ces consultations permettent de réaliser une analyse génétique et de conseiller une prise en charge adaptée, non seulement pour la personne atteinte mais aussi pour ses apparentés.

QUAND CONSULTER ?
C'est souvent le médecin spécialiste ou l'oncologue qui propose la consultation spécialisée mais le médecin traitant peut également en parler.

- Quand il y a trois cas de cancers de même localisation.
- Quand il y a deux cas de cancers retrouvés chez des personnes apparentés au premier degré, avant 50 ans.
- Quand une personne de moins de 40 ans est atteinte.
- Quand la personne est atteinte de plusieurs cas de cancers…

OU ?
Depuis 2001, les patients du Centre Hospitalier de Grasse sont pris en charge dans ce domaine.
Depuis janvier 2014, une convention a été signée avec le Centre Antoine Lacassagne, afin d'organiser ces consultations spécialisées dans notre établissement.

Les prélèvements sanguins utiles sont réalisés par une des infirmières des consultations externes de gynécologie et sont acheminés par le Dr MARI au CAL , en pochette isotherme.
Les analyses de gènes sont longues et l'obtention des résultats s'effectue après un minimum de 9 mois. Les patients sont alors contactés et reviennent en consultation avec le Dr Mari.

Les rendez-vous pour cette consultation spécialisée se prennent auprès du secrétariat de Gynécologie, au 1er étage du bâtiment B2 : 04.93.09.57.83

Dr MARI Véronique

Une rose, une caresse 2017

Le 14 mai dernier, au Jardin du MIP, le Centre de Beauté CEW (Cosmetic Executive World) du Centre Hospitalier de Grasse a reçu un chèque de plus de 40 000 euros, de la part de l'équipe des bénévoles de la manifestation UNE ROSE UNE CARESSE initiée par le Club des Entrepreneurs de Grasse.
Un immense merci aux sponsors, aux partenaires , à tous les donateurs qui permettent à nos patients atteints de cancer , de bénéficier de soins de bien être.
Madame Françoise MONTENAY , présidente du CEW France a annoncé ,ce jour là , qu'une 5ème journée de soins d'esthétique allait être mise en place, dans notre établissement.
Le CEW interviendra donc 5 jours par semaine en soins d'esthétique dès le mois de juillet prochain , tout en continuant les soins de réflexologie, 1 jour et demi par semaine.

« TOUT SEUL ON VA PLUS VITE , ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN »
Ce proverbe se vérifie puisque nous fêterons , en 2018, les 10 ans de présence du CEW au Centre Hospitalier de Grasse.

Mme TRIBALLIER Sylvie – Coordinatrice en cancérologie

ACTUALITES

Comme tous les ans, le moustique tigre, actif dans la journée entre les mois de mai et d'octobre, a repris son activité dans notre région.

N'oubliez pas !

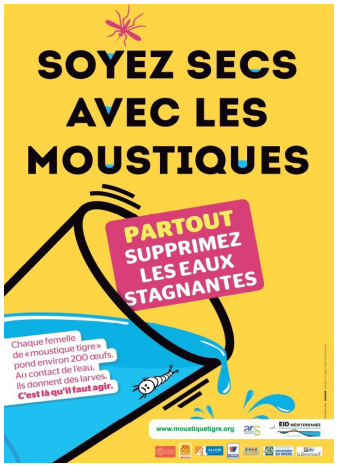

Journée européenne des droits des patients

Le service Qualité - Relation avec les usagers* du Centre Hospitalier de Grasse avec le soutien du Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS) Région PACA et au côté des bénévoles de l'UNAFAM (Association de soutien de famille et amis de malades atteints de maladies psychiques) a organisé une journée de rencontre dédiée aux droits des patients.

Le but de cette journée était d'informer les patients sur leurs droits:

- Comment désigner une personne de confiance et quel est son rôle?
- Pourquoi rédiger des directives anticipées?
- Comment obtenir une copie du dossier médical?

De nombreux supports d'information ont été distribués.
Les patients ainsi que les professionnels ont pu rencontrer un des bénévole - représentant des usagers de notre établissement et échanger sur son rôle et ses missions .
Cette manifestation sera reconduite en 2018 avec nous l'espérons autant de succès.

Pascale CARDOSO
Responsable qualité et gestion des risques

* Ensemble des patients hospitalisés ou consultants externes.

Bienvenue à :

M. AIT OUZDI RACHID - Gestionnaire des Ressources Humaines ; Mme BAGNOLI EVA – IDE ; Mme DURUISSEAU ANAIS - Aide-soignante ; Mme GARBAJ BASMA - Agent de bio-nettoyage

Bonne continuation à :

M. BERNARD JULIEN - Aide-soignant ; Mme BOUCEFFA MAUD – IDE ; Mme CARLON MICHELA - Praticien Généraliste ; Mme COUPE MARIE-JOSEE –IADE ; M. GAILLOCHON JEAN-MARC - Manipulateur en électro-radiologie médicale ; Mme LUCAS-PENA FRANCOISE – IDE ; Mme PACI OLIVIA – IDE ; M. SCHOFF MICHEL – IDE ; Mme SELLIER LAURA - Auxiliaire de puériculture ; M. WESLINCK ROMAIN - Aide-soignant